

## Le socle de protection sociale au Mozambique

Résumé, 8 septembre 2011

D'importants progrès sur le plan institutionnel ont été enregistrés dernièrement au Mozambique dans l'optique de l'extension de la protection sociale. L'adoption en 2010 du règlement pour la sécurité sociale de base et de la stratégie nationale pour la sécurité sociale de base (ENSSB) a permis de prendre des mesures coordonnées et globales afin d'étendre la couverture et d'optimiser les mécanismes d'octroi des prestations de sécurité sociale. Auparavant, en 2007, la loi sur la protection sociale avait posé le premier jalon, en divisant la protection sociale en trois piliers, en créant divers mécanismes de financement et en offrant un ensemble de prestations et de programmes possibles allant dans le sens de la définition du socle de protection sociale. Le règlement a quant à lui marqué un nouveau pas en avant, en protégeant les droits essentiels, en se fixant comme but l'universalisation et en soulignant, en outre, que l'extension de la protection sociale devra être progressive et dépendre des capacités nationales. Tout cela a conduit les acteurs aussi bien nationaux qu'internationaux à s'intéresser encore davantage à cette problématique, ce dont témoigne, notamment, l'importance accrue accordée à la protection sociale dans le nouveau DSRP (PARP 2011-2014).

Il n'est pas inutile de rappeler que le Mozambique possède l'un des plus vieux programmes de transferts non contributifs d'Afrique, le Programme de subvention alimentaire (PSA). Il s'agit d'un programme public à l'échelle nationale, créé par l'Institut national d'action sociale il y a de cela 20 ans environ, ce qui en fait l'inspirateur des mesures actuelles destinées à étendre les prestations de sécurité sociale de base. Il est, en outre, tout à fait intéressant de noter que la couverture du PSA s'étend sur l'ensemble du pays et qu'elle s'est fortement élargie au cours des dernières années, passant de 96 572 ménages couverts en 2006 à une prévision de 252 842 ménages couverts pour 2011, soit un accroissement de plus de 161 pour cent sur 5 ans.

Afin de permettre la mise en œuvre de la stratégie, le Conseil des ministres a approuvé en 2011 la révision de programmes existants et la création de nouveaux programmes. A partir de 2012, le Programme d'allocations sociales de base (PSSB) remplacera le PSA dans le cas des ménages ne comprenant aucun adulte en mesure de travailler. Cela se traduira par une augmentation du montant du transfert mensuel, qui passera de 100 à 239 meticals (environ 9 dollars), à quoi s'ajoute un complément de 25 pour cent pour tout membre supplémentaire du ménage. L'objectif est de couvrir l'ensemble des ménages concernés d'ici 2014. Dans le cas des ménages comprenant au moins une personne en mesure de travailler, le gouvernement va instaurer un transfert en espèces saisonnier qui sera subordonné à la participation à des travaux publics. L'idée est de favoriser le maintien de la consommation pendant la période de soudure, afin d'éviter l'épuisement des ressources et de développer des biens communautaires. Pour la première phase (jusqu'en 2014), le gouvernement s'est fixé comme objectif de couvrir environ 15 pour cent des ménages cibles. Un troisième programme (Programme de soutien direct) vise les ménages dont tous les membres sont en incapacité temporaire de travail. Il couvrira également, par la suite, les ménages dirigés par des enfants.

Malgré toutes ces avancées, il reste encore beaucoup à faire afin d'étendre la couverture à l'ensemble des personnes dans le besoin et d'améliorer l'efficacité des systèmes. Moins de 10 pour cent des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté sont aujourd'hui couverts. Afin de renforcer la coordination entre les différents programmes de sécurité sociale, le gouvernement met actuellement en place un Conseil de coordination et a récemment créé une carte d'identification pour l'action sociale qui sera identique pour tous les secteurs. Il s'attache également (i) à mettre au point un nouveau système de gestion des informations, (ii) à développer un système communautaire de gestion des cas afin de suivre la santé des bénéficiaires et leur accès à d'autres services, (iii) à optimiser les mécanismes de ciblage et (iv) à tester des moyens de paiement plus efficaces. La collaboration des agences de l'ONU, de la Banque mondiale, du FMI et des partenaires bilatéraux qui ont soutenu la concertation politique, par leur assistance technique ou encore leurs activités de sensibilisation afin de renforcer l'engagement en faveur de la protection sociale, est indispensable au succès d'une telle entreprise.

